



## DÉCENTRALISATION & DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Fiche numéro 2/02

Décision » ENI/2015/38-422



DÉCENTRALISATION
DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
TERRITOIRES
COLLECTIVITÉS LOCALES



### Régions défavorisées: Cap vers la décentralisation et le développement intégré des territoires

Avec le programme CAP2D, l'Union européenne appuie la décentralisation tunisienne.



#### RÉGIONS

- » Bizerte
- » Jendouba
- » Sidi Bouzid
- » Sfax
- » Gabes
- » Médenine
- » Gafsa
- » Kasserine



#### PÉRIODE D'EXÉCUTION

- » 48 mois (2016-2020)



#### BUDGET

43 millions €

- » **Instrument**  
IEV
- » **Programme**  
Cap sur la décentralisation et le développement intégré des territoires
- » **Modalités**  
Appui budgétaire  
Approche "projets"  
Contribution à un fonds multilatéral
- » **Part UE**  
100 %



#### BÉNÉFICIAIRES

- » **Citoyens tunisiens des régions concernées**
- » **Ministère des Affaires locales et de l'environnement**

#### → CONTEXTE

La Tunisie connaît de fortes disparités régionales et locales qui se sont amplifiées au fil du temps. Le taux de pauvreté entre les régions les plus riches et les plus modestes varie de 1 à 3, avec des situations très difficiles dans certaines parties du sud et de l'ouest où la pauvreté touche parfois jusque 30% de la population, ce malgré les efforts faits pour augmenter l'attractivité des territoires et corriger les déséquilibres.

Les changements de 2011, qui ont permis de libérer les énergies locales, rendent une nouvelle donne possible pour les territoires, par l'introduction d'un changement institutionnel majeur : la décentralisation. Ce changement, inscrit dans la Constitution de 2014, inverse la structure héritée de l'Indépendance, caractérisée par une forte centralisation et une tutelle de l'Etat qui s'exerce sur les décisions des collectivités locales. La décentralisation, avec la déconcentration de l'administration, fera participer les citoyens au processus décisionnel et de les associer à la formulation des politiques de développement régional et local.

#### → OBJECTIFS

Parce que la décentralisation, comme le développement régional, sont des processus complexes et de long terme, l'UE, par le programme « Cap vers la Décentralisation et le Développement intégré des territoires » met son expertise au service de la Tunisie.

L'appui aux processus de décentralisation et de déconcentration ira de pair avec une aide à la préparation des élections locale et régionale et au renforcement de la gouvernance locale. Cela suppose de renforcer les capacités des acteurs locaux, notamment des nouvelles communes et des communes étendues. Dans le même sens, la formulation

d'un nouveau schéma national d'aménagement durable du territoire sera appuyée, ainsi que la formulation de stratégies intégrées de développement régional.

Afin de s'assurer que les décisions prises localement soient fondées sur des faits, un focus sera fait pour développer les statistiques régionales, et mettre en place des outils de financement spécifiques pour les investissements régionaux, locaux et intercommunaux.

#### → MISE EN ŒUVRE

Une première tranche de 15 millions d'euros a été décaissée au titre de cet appui budgétaire pour soutenir les préparatifs des élections locales (communalisation du territoire, renforcement des capacités des nouvelles communes, formation des agents) et mettre en oeuvre les dispositions de la Constitution sur la décentralisation, avec rédaction d'un nouveau code des collectivités locales fixant le fonctionnement des communes désormais dotées de l'autonomie administrative et financière.

Pour la seconde tranche (10 millions d'euros), l'UE a mobilisé une expertise pour faire un diagnostic de croissance des régions de Tunisie et développer des instruments de financement des projets régionaux. Cette assistance appuie les autorités dans l'identification des obstacles locaux à la croissance.

Ce diagnostic, fruit d'enquêtes auprès des entrepreneurs, servira de base à une stratégie visant à restaurer la croissance et l'attractivité des régions les plus défavorisées. L'équipe assistera aussi la Caisse de Prêt et de Solidarité des Collectivités Locales dans la mise en place d'un guichet pour financer des projets intercommunaux à caractère économique.



contact  
fatma.moussa@eeas.europa.eu